

## Développement social urbain - Projet de quartier Planoise - Changement d'usage

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la politique de réhabilitation des immeubles de l'avenue de l'Île de France, conformément au contrat de ville, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ont engagé le transfert de la crèche située rue de Bruxelles au n° 2 avenue de l'Île de France.

Pour ce faire, Habitat 25, propriétaire des logements et maître d'ouvrage de l'opération «crèche», doit effectuer le changement d'usage de deux logements actuellement inoccupés. Le projet de crèche débordant de l'aplomb du bâtiment nécessite, de la part de la Ville, une cession de terrain permettant la construction et l'aménagement des abords immédiats de la crèche, le Centre Communal d'Action Sociale devenant locataire d'Habitat 25. Un plan de bornage sera effectué après travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Habitat 25 à effectuer le changement d'usage,
- d'autoriser M. le Maire à céder gratuitement le terrain d'emprise à Habitat 25 et de signer les documents à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.